



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE

23 AVRIL 2025

Introduction

Charlotte Parmentier-Lecocq, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap

Olivier Richefou, président du groupe travail Grand âge à Départements de France

Cadre et principes du SPDA

Dominique Libault, président du comité d'orientation et de suivi du SPDA

Maelig Le Bayon, directeur général de la CNSA

Intervention de Dominique Libault

Les enjeux du SPDA

Intervention de Maelig Le Bayon

Définition et périmètre du SPDA

Les objectifs du SPDA

Les publics concernés

Personnes âgées, personnes en situation de handicap (tous âges), aidants

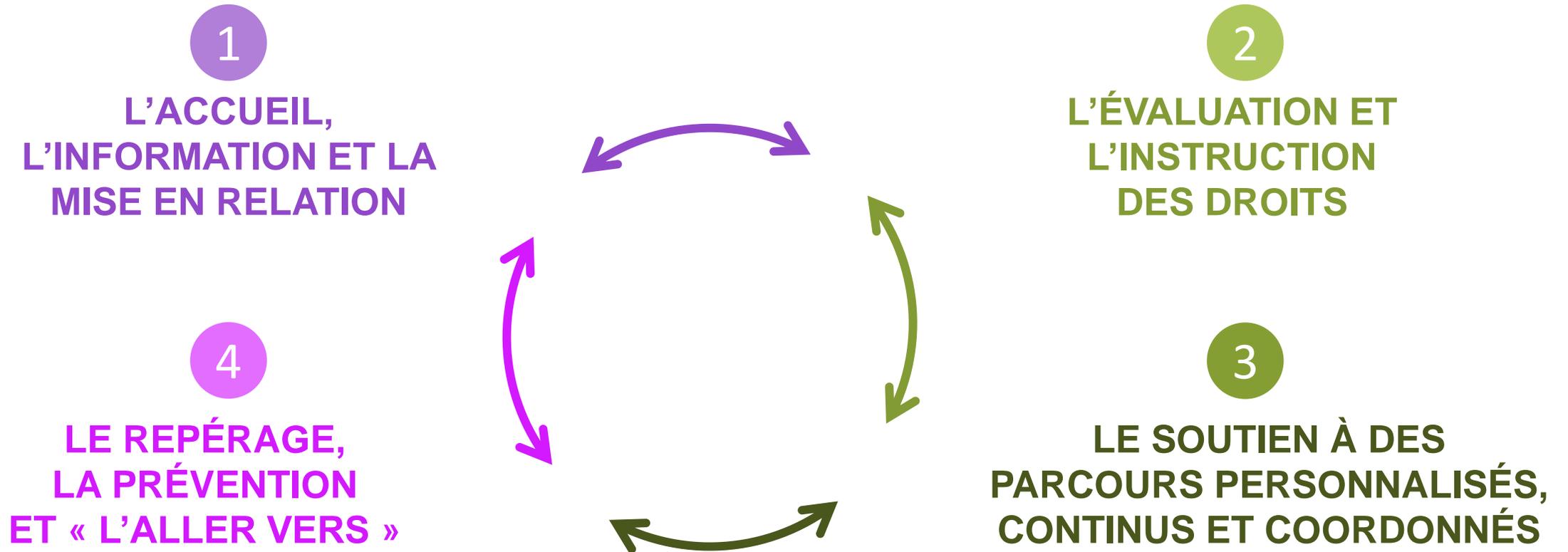
- Simplifier le quotidien et garantir un accompagnement continu et coordonné dans le soutien à l'autonomie, équitable sur le territoire
- Permettre aux personnes d'être actrices de leurs choix, de leur parcours

Les acteurs professionnels mobilisés

Acteurs du secteur sanitaire, du médico-social, du social et du droit commun

- Mieux travailler ensemble, favoriser l'interconnaissance et la coopération
- Apporter une réponse décroisée, dans le respect des compétences de chacun

Un socle de 4 missions obligatoires et interdépendantes



Périmètre du SPDA : les acteurs

Le conseil départemental

L'agence régionale de santé

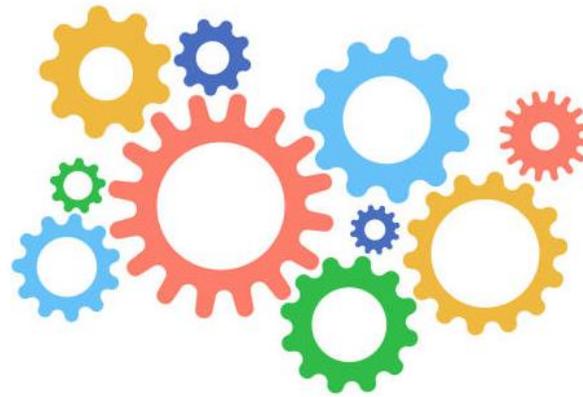
La MDPH ou MDA

Les acteurs de proximité

Mairies, CCAS, réseau France services...

En articulation avec les acteurs de droit commun

Education nationale, emploi, logement, transport, loisirs et culture, mandataires judiciaires et protection juridique des majeurs...



Avec la participation des représentants de personnes

CDCA...

L'ensemble des caisses locales de sécurité sociale

Les acteurs de la coordination

DAC, Communautés 360, CPTS, CLIC, RAPT...

En lien avec les acteurs de l'offre sanitaire et médico-sociale

Les principes socles du SPDA

Une responsabilité partagée

Des acteurs garants de la lisibilité et de la qualité de service attendue par les personnes à chaque étape de leur parcours de vie, dans une logique de fonctionnement intégré des services (garantir aux personnes une réponse appropriée quelle que soit la porte d'entrée sollicitée).

Une organisation intégrée

Une démarche de décloisonnement, d'interconnaissance et de nouvelles modalités de travail en commun des acteurs de la politique autonomie pour un accompagnement fédéré et coordonné sur le territoire.

Une organisation territoriale

Un socle commun de missions prescrites dans un cahier des charges national qui garantit l'accès aux droits et l'équité de traitement sur tous les territoires, et des modalités de mise en œuvre respectueuses des spécificités et dynamiques locales.

Un service public pour et avec les personnes

Recueillir les besoins et attentes des personnes concernées et les associer à la construction et à l'évaluation du service public départemental de l'autonomie.

Ce que le SPDA n'est pas



**Un nouveau dispositif
ou un nouvel acteur**



Un guichet unique



**Un modèle d'organisation et
de fonctionnement imposé**



**Une remise en cause du
périmètre des missions
actuelles des acteurs**

Témoignages : la participation des personnes et de leurs représentants dans la mise en œuvre du SPDA

La participation des personnes dans la mise en œuvre du SPDA

- **Jérémie Boroy**, Président du CNCPH
- **Pascaline Marchand**, France parkinson, membre du CDCA 93
- **Olivier Calon**, Président de la Corerpa Ile-de-France, membre du CDCA 92, aidant

Gouvernance et environnement du SPDA : *Les enjeux de la coopération*

Les enjeux de la coopération : regards croisés avec France Travail, l'Education nationale et la CNAV

- **Thibaut Guilluy**, Directeur général, France Travail
 - **Sébastien Mounié**, Haut fonctionnaire au handicap
 - **Elsa Parlange**, Directrice de l'action sociale Ile-de-France, Assurance retraite
-

Démarche projet et programmes d'action

Retour sur la préfiguration du SPDA

Démarche projet et programmes d'action

Retour sur la préfiguration du SPDA

La coopération entre conseil départemental et ARS dans le pilotage et l'animation de la mise en œuvre du SPDA :

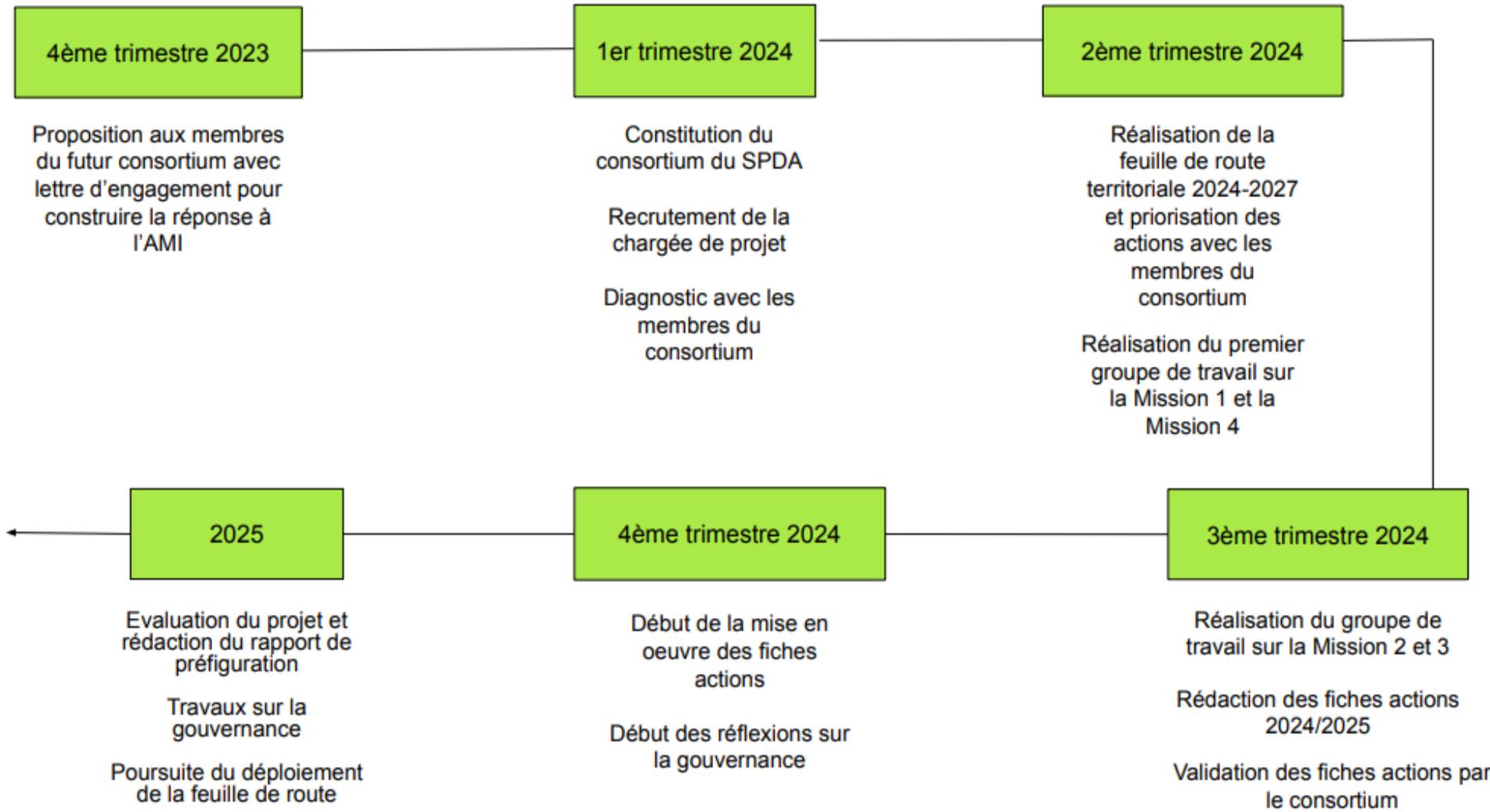
- **Agnès Maillard**, Directrice Sarthe Autonomie, Conseil départemental de la Sarthe
- **Audrey Guillas**, Directrice adjointe, Délégation territoriale de la Sarthe, Agence régionale de santé Pays de la Loire

Démarche projet et programmes d'action

Retour sur la préfiguration du SPDA

La mise en place d'une méthode projet pour la mise en œuvre effective du SPDA et le déploiement d'actions concrètes :

- **Hugues Gond**, Chargé de mission, Conseil départemental du Loir-et-Cher



Tout au long de l'année 2024

- Communication continue auprès des partenaires et des parties prenantes : Mairies, CIAS, CCAS, MFS, MDS en interne, CTS, HAD, PRH, UDAF
- Participation à la construction du cahier des charges national

SERVICE

PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE



SPDA

FACILITATION GRAPHIQUE

GARANTIR
 L'ACCUEIL, L'ACCÈS À
 L'INFORMATION,
 L'ORIENTATION ET LA
 MISE EN RELATION AVEC
 LE BON INTERLOCUTEUR
1

ATTRIBUER LES
 PRESTATIONS DANS
 LE RESPECT DES
 DELAIS LEGAUX
2

APPUYER LES PRO DU
 SOCIAL, DU MEDICO-
 SOCIAL ET DU SANITAIRE
 POUR REPENDRE AUX
 BESOINS DES
 PERSONNES, NOTAMMENT
 LES PLUS COMPLEXES
3

REALISER DES ACTIONS
 DE PREVENTION ET
 D'ALLER VERS LES
 PLUS VULNERABLES
4



✓ SIMPLICITÉ
 ✓ ÉQUITÉ



CONSORTIUM



MDA41



PARTENAIRES

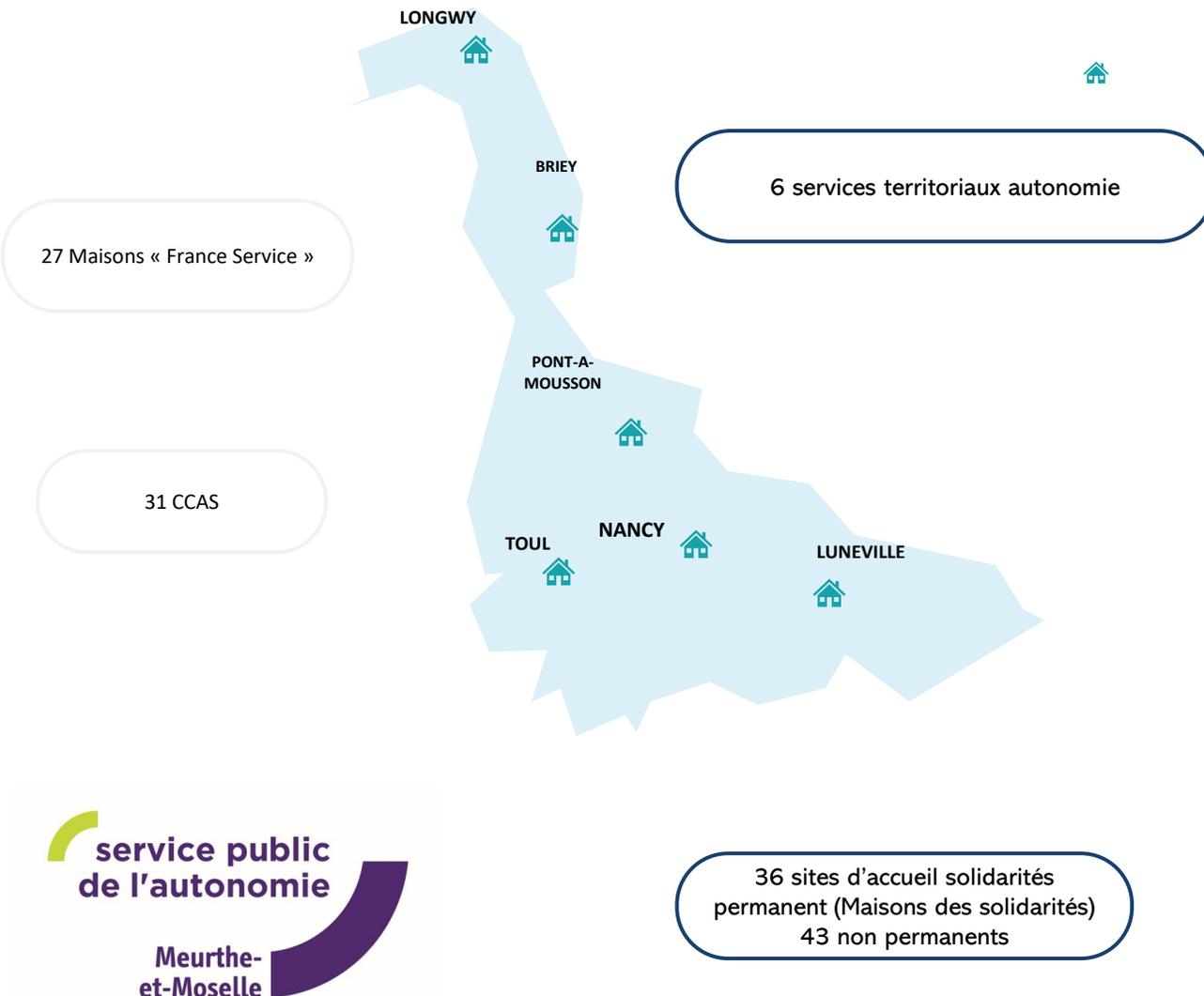
Démarche projet et programmes d'action

Retour sur la préfiguration du SPDA

Territorialisation et animation territoriale pour un SPDA au plus près des réalités des personnes

- **Catherine Boursier**, Vice-présidente à l'Autonomie, Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Territorialisation de l'accueil en Meurthe-et-Moselle: état des lieux et enjeux



Etat des lieux et enjeux de l'offre d'accueil de proximité

Les accueils experts:

6 services territoriaux autonomie
18 « animatrices » qui informent, orientent et aident les personnes à faire leurs demandes de droits et d'admission en ESMS. Se déplacent à domicile si besoin.

Les accueils généralistes:

- 31 maisons des solidarités
- 27 maisons France service
- 31 CCAS

Enjeux interdépendants:

1. Préserver la qualité du service rendu en « accueil expert », y compris dans un contexte de vieillissement;
2. Organiser la montée en compétence des « accueils généralistes »;
3. Structurer les articulations entre « accueils généralistes » et « accueils experts »

Enjeu n°1: qualité du service rendu en accueil expert

Des critères simples d'un point de vue usager:

Ressenti des personnes: je me suis senti.e accueilli.e, écouté.e, compris.e, non jugé.e, non stigmatisé.e.

>> déterminant: un 1^{er} accueil mal vécu ou traumatique peut retarder voire inhiber durablement l'action du demandeur (risque d'aggravation, mise en péril des solutions)

Pertinence de l'aide apportée: en ressortant j'y vois plus clair, j'ai une idée suffisamment précise des options ouvertes, je sais quelle doit être ma prochaine démarche.

Comment y parvenir ?

Former les équipes

Actualiser en permanence les ressources en information

S'ouvrir à la critique constructive dans une démarche d'amélioration continue:

>> confier à des usagers concernés le soin d'évaluer mon accueil: rôle des « usagers-testeurs »

Les limites:

Taille des équipes non extensible: 18 personnes qui accueillent déjà 11 000 personnes chaque année

Demandes qui vont augmenter avec le vieillissement

>> prévenir la saturation pour préserver la qualité du service rendu

>> faire monter en compétence les accueils généralistes : enjeu n°2

Enjeu n°2: faire monter en compétence les accueils généralistes

Comment y parvenir ?

Constituer un réseau d'accueils de 1^{er} niveau « points d'accueil autonomie »

- Volontaires, quel que soit leur statut: association, mairie, CCAS, maison France service;
- Labellisés par la CTA car répondant à un cahier des charges simple;
- Dont les équipes seront formées (ingénierie de formation spécifique);
- Alimentés en information par les membres de la CTA selon un process structuré et fiable;
- Construits avec les « usagers-testeurs »

Commencer modestement

En installant 1 ou 2 points d'accueil autonomie « vitrines »

En faire les porte-parole de la démarche

Puis compter sur l'effet d'entraînement

Point de vigilance

Bien articuler accueil de 1^{er} niveau et accueil expert pour ne pas ajouter involontairement de la complexité pour l'utilisateur >> enjeu n°3

Enjeu n°3: bien articuler accueils généralistes, accueils de 1^{er} niveau et accueils experts

Enjeux :

Eviter à l'utilisateur de raconter plusieurs fois son histoire (« Dites le nous une fois! »)

Limiter les risques de perte de temps et d'informations dans la prise de relai lorsque celle-ci s'avère nécessaire

Assurer une protection suffisante des données personnelles

Comment?

Etablir, par territoire d'intervention, une cartographie des compétences de chaque niveau d'accueil (sans viser l'impossible exhaustivité)

La rendre accessible aux professionnels

Utiliser un outil de suivi et de coordination de parcours pour assurer le partage de données d'un point à l'autre

Limites

RH: important travail d'animation territoriale

>> Savoir partir des partenariats déjà existants, des points forts du territoire

>> Accepter que cela prenne du temps

>> Accepter que cela ne soit pas parfait, l'essentiel étant de produire une amélioration pour l'utilisateur, aussi modeste soit-elle au départ

Annexe - Focus sur le travail de cartographie infradépartementale

- Part des besoins « autonomie » fréquemment exprimés : en matière de logement, de transport, de portage de repas, d'aide aux courses, de soutien aux aidants etc.;
- Destinée aux professionnels amenés, dans le cadre de leurs missions, à orienter les personnes concernées et leurs aidants;
- Recense l'offre de service sur chacun des 6 territoires du département;
- Écueil/Enjeu de l'exhaustivité: première limite de l'exercice > exhaustivité conditionnée à la coopération des « porteurs de solution »;
- Écueil/Enjeu de la mise à jour : seconde limite de l'exercice > besoin d'identifier une méthode fiable de mise à jour.

Le travail de cartographie infradépartementale: extrait pour illustration

Besoins	Acteurs	Services proposés	Public	Modalités d'intervention	Spécificités / Commentaires							Téléphone / Courriel	
						Portage de repas à domicile	Portage de pain	Portage de médicaments	Aide aux courses	Aide alimentaire	Aide exceptionnelle au cas par cas		
Portage de repas à domicile	CCAS Saulnes	Livraison de repas	Pour tous	Tous les jours	Repas du dimanche livré la veille; Partenariat avec le commerce de proximité		✓						03 82 24 33 01
	CCAS Mexy	Livraison de denrées alimentaires et médicaments	Personnes fragiles	Du lundi au samedi (repas)	Partenariat avec Haucourt et traiteur de Mexy (Repas); Partenariat avec intermarché avec création compte drive aux usagers, commande au CCAS		✓	✓	✓				03 82 24 33 01 / mairie.mexy@wanadoo.fr
	CCAS Mont Saint Martin	Livraison de repas, démarches décès, veille	PA	Tous les jours	Appel du CCAS tous les mardis pour choix du menu; partenariat société Elior		✓	✓	✓				03 82 25 23 80
	CCAS Longwy	Livraison de repas	PA	Du lundi au samedi			✓						03 82 44 54 30
	CCAS Longuyon	Livraison de repas	Toute personne isolée	Du lundi au vendredi			✓						03 82 44 55 00 / service.social@longuyon.fr
	CCAS Villerupt	Livraison de repas	Tous	Tous les jours	Partenariat société Elior		✓						03 82 89 94 25 / ccas@mairie-villerupt.fr
	Service d'aide à domicile	Livraison de repas, de courses	Usagers de la structure	Du lundi au samedi	Voir fiche annexe 1		✓			✓			Voir fiche annexe 1
Aide aux courses	CCAS Mexy	Livraison de courses	60 ans et +		Partenariat avec Intermarché, enregistrement commande au CCAS					✓			
	CCAS Longwy	Livraison de courses	PA	Du lundi au samedi						✓			
	CCAS Mont Saint Martin	Livraison de courses	Difficultés de déplacement		Partenariat avec auchan, enregistrement au CCAS					✓			
	AGIRC-ARRCO	Aide aux courses	70 ans et +	Max 5H/semaine						✓			03 83 48 87 39

Les enjeux pour les ARS

Jérôme Jumel, Directeur général de l'ARS Pays-de-la-Loire

Prochaines étapes : les enjeux 2025

Bénédicte Autier, Directrice de l'accès aux droits et aux parcours, CNSA

Prochaines étapes : les enjeux 2025

Les objectifs pour l'année 2025 : initier le déploiement du SPDA

Pour les préfigurateurs :

- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions formalisé et décidé localement
- Soutenir l'ensemble des acteurs qui lanceront leurs travaux en 2025 en partageant leur expérience et leurs pratiques

Pour les non-préfigurateurs :

- Installer la conférence territoriale de l'autonomie
- Identifier des axes de travail prioritaires qui seront déclinés dans un programme annuel d'actions

Comment se lancer dans la démarche ?



Accompagnement de la généralisation

La CNSA met à la disposition des territoires :



Une boîte à outils

- Supports d'appropriation de la démarche SPDA (kit de communication, fiches d'accompagnement au changement par typologies d'acteurs)
- Outils d'appropriation du cahier des charges (guide d'activités, autodiagnostic)
- Outils métiers (fiches thématiques issues de la préfiguration, supports d'animation,...)



Une animation collective

- Café SPDA pour s'approprier la démarche et bénéficier des retours d'expérience des préfigureurs
- Réunions thématiques pour appréhender la mise en œuvre des missions, partager des bonnes pratiques et échanger entre pairs
- Groupes de travail pour co-construire un outillage commun sur des enjeux ciblés (ex : charte d'engagement, structuration des niveaux d'accueil,...)



Une proposition de soutien financier

- Lancement de deux appels à manifestation au formalisme très simplifié :
 - Soutien à l'ingénierie de déploiement du SPDA pour les CD
 - Soutien à l'animation régionale de la démarche et à l'intégration des stratégies régionales pour les ARS (ex : plan antichute, organisation du repérage précoce)

Conclusion

Charlotte Parmentier-Lecocq, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap
